

# DOSSIER DE P.A.C.S.



VILLE DE  
SAINTE-ADRESSE



La dépose du dossier de P.A.C.S se fera uniquement sur rendez-vous.  
Présence obligatoire des deux futurs pacsés.



## CONCLUSION D'UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Le P.A.C.S. (Pacte Civil de Solidarité) est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.

Qui peut conclure un P.A.C.S. ?

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays);
- doivent être juridiquement capable (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se passer sous conditions);
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés;
- **ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 la démarche doit être effectuée à la mairie de domicile commune.

**LES FUTURS PARTENAIRES DOIVENT SE PRÉSENTER EN PERSONNE ET ENSEMBLE AU RENDEZ-VOUS AVEC TOUS LES DOCUMENTS. SI UN DOCUMENT EST MANQUANT LA CONCLUSION DU PACS N'AURA PAS LIEU ET IL FAUDRA REPRENDRE UN RENDEZ-VOUS.**

Mairie de Sainte-Adresse  
Service Etat Civil  
1, rue Albert Dubosc  
76310 SAINTE-ADRESSE

Téléphone : 02.35.54.05.07

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h00 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 13h00



## PIECES A FOURNIR POUR UN P.A.C.S.

### PIECES A FOURNIR POUR CHACUN DES PARTENAIRES

Copie Intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois et mis à jour

Partenaire 1

Partenaire 2

Pièce d'identité en cours de validité (original + photocopie)

Convention de P.A.C.S.

Attestation sur l'honneur de l'absence de lien de parenté ou d'alliance

Attestation sur l'honneur indiquant l'adresse commune des partenaires

Remplir l'autorisation de presse

#### Partenaires de nationalité étrangère :

Acte de naissance de moins de 6 mois accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire. Selon le pays, l'acte doit être revêtu de l'apostille ou légalisé ou en est dispensé.

Certificat de coutume établi par les autorités compétentes ou la représentation diplomatique du pays étranger.

Si vous êtes né à l'étranger, un certificat de non-P.A.C.S. de moins de 3 mois. La demande doit se faire auprès du Service Central de l'Etat Civil de Nantes.

Si vous vivez en France depuis plus d'un an, une attestation de non-inscription au répertoire civil afin de vérifier l'absence de tutelle ou curatelle. Elle doit être demandée par courrier ou par courriel au service central d'état civil - répertoire civil.

#### Partenaire sous tutelle ou curatelle :

Fournir la décision de placement ou de renouvellement de la mesure de protection ou une copie de l'extrait de répertoire civil le concernant.

Présence du tuteur obligatoire lors de la signature de la convention en mairie.



## ADRESSES UTILES

Service Central d'état civil – Répertoire civil et Certificat de non P.A.C.S.– Ministère des affaires étrangères

En cas de P.A.C.S., pour toute demande d'attestation de non-inscription au répertoire civil et d'un Certificat de non-P.A.C.S. des personnes étrangères nées à l'étranger.

### Par courrier

Service Central d'état civil  
Répertoire civil du ministère des affaires étrangères  
11, rue de la Maison Blanche  
44941 NANTES Cedex 09

### Par messagerie

[rc.scec@diplomatie.gouv.fr](mailto:rc.scec@diplomatie.gouv.fr)



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'ABSENCE DE LIEN DE PARENTÉ OU D'ALLIANCE

(Articles 515-1 et 515-2 du code civil)

Vous êtes célibataire et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité.

**Chaque futur partenaire** doit joindre à la déclaration de P.A.C.S. une attestation sur l'honneur de non lien de parenté ou d'alliance.

Nous vous invitons à **lire attentivement la notice** avant de remplir ce formulaire.

Vous voudrez bien cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, dater et signer cette attestation.

### Identité

Madame

Monsieur

Nom (*de naissance*) : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité(s) : .....

Profession : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Pays : .....

Numéro de téléphone : ..... ou .....

Adresse électronique : .....@.....

### Identité de votre futur partenaire de P.A.C.S.

Madame

Monsieur

Nom (*de naissance*) : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité(s) : .....

Profession : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Pays : .....

Numéro de téléphone : ..... ou .....

Adresse électronique : .....@.....

Les futurs partenaires ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés, ni avoir entre eux de liens familiaux directs :

- Entre ascendant et descendant en ligne directe (entre père et son enfant, entre une mère et son enfant, entre un grand-parent et son petit enfant .),
- Entre frères, entre sœurs, et entre frère et sœur,
- Entre demi-frères, entre demi-sœurs, et entre demi-frère et demi-sœur,
- Entre un oncle et sa nièce ou son neveu, entre une tante et son neveu ou sa nièce,
- Entre alliés en ligne directe (entre une belle-mère et son beau-fils ou son gendre ou sa belle fille, entre un beau père et son beau-fils ou sa belle-fille ou son gendre ).

**Je soussigné (prénom et nom) ..... atteste sur l'honneur qu'il n'existe pas avec mon futur partenaire un lien de parenté ou d'alliance qui constituerait un empêchement pour conclure un Pacte Civil de Solidarité (P.A.C.S.).**

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature

**TOUTE PERSONNE PROCÉDANT À UNE FAUSSE DÉCLARATION POUR ELLE-MÊME OU POUR AUTRUI PEUT S'EXPOSER AUX SANCTIONS PRÉVUES AUX ARTICLES 441-1 ET SUIVANTS DU CODE PÉNAL.**



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'ABSENCE DE LIEN DE PARENTÉ OU D'ALLIANCE

(Articles 515-1 et 515-2 du code civil)

Vous êtes célibataire et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité.

**Chaque futur partenaire** doit joindre à la déclaration de P.A.C.S. une attestation sur l'honneur de non lien de parenté ou d'alliance.

Nous vous invitons à **lire attentivement la notice** avant de remplir ce formulaire.

Vous voudrez bien cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, dater et signer cette attestation.

### Identité

Madame

Monsieur

Nom (*de naissance*) : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité(s) : .....

Profession : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Pays : .....

Numéro de téléphone : ..... ou .....

Adresse électronique : .....@.....

### Identité de votre futur partenaire de P.A.C.S.

Madame

Monsieur

Nom (*de naissance*) : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité(s) : .....

Profession : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Pays : .....

Numéro de téléphone : ..... ou .....

Adresse électronique : .....@.....

Les futurs partenaires ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés, ni avoir entre eux de liens familiaux directs :

- Entre ascendant et descendant en ligne directe (entre père et son enfant, entre une mère et son enfant, entre un grand-parent et son petit enfant .),
- Entre frères, entre sœurs, et entre frère et sœur,
- Entre demi-frères, entre demi-sœurs, et entre demi-frère et demi-sœur,
- Entre un oncle et sa nièce ou son neveu, entre une tante et son neveu ou sa nièce,
- Entre alliés en ligne directe (entre une belle-mère et son beau-fils ou son gendre ou sa belle fille, entre un beau père et son beau-fils ou sa belle-fille ou son gendre ).

**Je soussigné (prénom et nom) ..... atteste sur l'honneur qu'il n'existe pas avec mon futur partenaire un lien de parenté ou d'alliance qui constituerait un empêchement pour conclure un Pacte Civil de Solidarité (P.A.C.S.).**

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature

**TOUTE PERSONNE PROCÉDANT À UNE FAUSSE DÉCLARATION POUR ELLE-MÊME OU POUR AUTRUI PEUT S'EXPOSER AUX SANCTIONS PRÉVUES AUX ARTICLES 441-1 ET SUIVANTS DU CODE PÉNAL.**





## ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RÉSIDENCE COMMUNE

(Articles 515-1 et 515-3 du code civil)

Vous êtes célibataire et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité.

**Chaque futur partenaire** doit joindre à la déclaration de PACS une attestation sur l'honneur de résidence commune.

Nous vous invitons à **lire attentivement la notice** avant de remplir ce formulaire.

Vous voudrez bien cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, dater et signer cette attestation.

### Identité

Madame

Monsieur

Nom (*de naissance*) : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité(s) : .....

Profession : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Pays : .....

Numéro de téléphone : ..... ou .....

Adresse électronique : .....@.....

### Identité de votre futur partenaire de P.A.C.S.

Madame

Monsieur

Nom (*de naissance*) : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité(s) : .....

Profession : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Pays : .....

Numéro de téléphone : ..... ou .....

Adresse électronique : .....@.....

Je soussigné (prénom et nom) .....  
et .....attestons sur l'honneur  
de notre résidence commune dont l'adresse est .....  
.....  
.....  
.....

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signatures

**TOUTE PERSONNE PROCÉDANT À UNE FAUSSE DÉCLARATION POUR ELLE-MÊME OU POUR AUTRUI  
PEUT S'EXPOSER AUX SANCTIONS PRÉVUES AUX ARTICLES 441-1 ET SUIVANTS DU CODE PÉNAL.**



## CONVENTION DE P.A.C.S.

Entre (prénoms - noms) .....

Né (e) le .....

à ..... Pays .....

Et

Entre (prénoms - noms) .....

Né (e) le .....

à ..... Pays .....

Ci-après dénommés les partenaires,

Il est conclu un pacte civil de solidarité (P.A.C.S.), conformément à la loi n° 99-944 du 15 novembre 1999 modifiée et aux articles 515-1 à 515-7 du code civil.

Les partenaires déclarent :

-fixer leur résidence commune à l'adresse suivante : .....

.....  
.....

- et ne pas se trouver dans un des cas visés à l'article 515-2 du code civil.

### Article 1 – Engagement des partenaires

Les partenaires s'engagent à une vie commune.

Ils se doivent une aide matérielle et une assistance réciproques.

L'aide matérielle sera :

choix 1 : proportionnelle à leurs facultés respectives.

ou choix 2 : fixée à hauteur de ..... euros.

### Article 2 – Solidarité des partenaires

A l'égard des tiers, les partenaires sont tenus solidairement au paiement des dettes contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante, sauf pour les dépenses manifestement excessives.

Sur le plan fiscal, les partenaires font l'objet d'une imposition commune établie à leurs 2 noms pour l'ensemble de leurs revenus (y compris pour les revenus perçus l'année de l'enregistrement de la convention de P.A.C.S., sauf option contraire).

### **Article 3 – Régime des biens**

choix 1 : Les partenaires optent pour le régime légal de la séparation des patrimoines.

ou choix 2 : Les partenaires optent pour le régime de l'indivision des biens qu'ils acquièrent, ensemble ou séparément, à partir de l'enregistrement du P.A.C.S.

### **Article 4 – Formalités**

Les partenaires s'engagent à procéder à la déclaration conjointe au service état-civil de la mairie de Sainte-Adresse (Seine-Maritime) dans le ressort duquel ils ont fixé leur résidence commune.

Le P.A.C.S. prend effet entre les partenaires le jour de son enregistrement. L'accomplissement de la formalité de publicité rend le P.A.C.S. opposable aux tiers.

### **Article 5 – Modification du P.A.C.S.**

Les partenaires peuvent modifier le présent P.A.C.S.

Ils remettent ou adressent l'acte modificatif de la convention initiale au service état-civil de la mairie de Sainte-Adresse (Seine-Maritime) lieu d'enregistrement du P.A.C.S. Le numéro et la date d'enregistrement du P.A.C.S. doivent être précisés. Les partenaires joignent à l'envoi la photocopie d'une pièce d'identité.

### **Article 6 – Rupture du P.A.C.S.**

Les partenaires peuvent rompre le présent P.A.C.S. à tout moment soit d'un commun accord, soit de manière unilatérale. La dissolution du P.A.C.S. prend effet entre les partenaires à la date de son enregistrement au service état-civil de la mairie de Sainte-Adresse (Seine-Maritime), lieu d'enregistrement du P.A.C.S. Elle est opposable aux tiers à partir du jour où les formalités de publicité ont été accomplies.

Fait à ..... le .....

**Signature du premier partenaire**

**Signature du second partenaire**



## DÉCLARATION CONJOINTE CONCLUSION D'UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

(Articles 515-1 et 515-7-1 du code civil)

Vous êtes célibataires, majeurs, juridiquement capables, et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité (P.A.C.S.) pour organiser votre vie commune.

Celui-ci est ouvert aux couples, de même sexe ou de sexe différent.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un P.A.C.S. en France.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice avant de remplir ce formulaire.

Vous voudrez bien cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires (listées dans la notice), dater et signer conjointement cette déclaration.

### Identité

Madame

Monsieur

Nom (*de naissance*) : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité(s) : .....

Profession : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Pays : .....

Numéro de téléphone : ..... ou .....

Adresse électronique : .....@.....

### Identité de votre futur partenaire de P.A.C.S.

Madame

Monsieur

Nom (*de naissance*) : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité(s) : .....

Profession : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Pays : .....

Numéro de téléphone : ..... ou .....

Adresse électronique : .....@.....

# Obligations résultant du P.A.C.S.

## Article liminaire

Entre nous, il est conclu un pacte civil de solidarité, conformément à la loi n°99-944 du 15 novembre 1999 modifiée et aux articles 515-1 à 515-7 du code civil.

Nous déclarons fixer notre résidence commune à l'adresse suivante (joindre l'attestation) :.....  
.....  
.....  
.....

Nous convenons d'organiser notre vie commune dans les conditions définies aux articles suivants :

## Article 1- Aide matérielle

Nous nous engageons à une vie commune, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques.

L'aide matérielle sera :

- Proportionnelle à nos facultés respectives
- Fixée à hauteur de ..... euros

## Article 2 – Solidarité des partenaires

A l'égard des tiers, nous serons tenus solidairement au paiement des dettes contractées par l'un de nous pour les besoins de la vie courante, sauf pour les dépenses manifestement excessives.

Sur le plan fiscal, nous ferons l'objet d'une imposition commune établie à nos deux noms pour l'ensemble de nos revenus (y compris pour les revenus perçus l'année de l'enregistrement de la convention de P.A.C.S., sauf option contraire).

## Article 3 – Régime des biens

Nous optons pour :

- Le régime légal de la séparation des patrimoines.
- Le régime de l'indivision des biens que nous acquerrons, ensemble ou séparément, à partir de l'enregistrement du P.A.C.S.

## Article 4 – Formalités relatives à l'enregistrement du P.A.C.S.

Nous nous engageons à procéder à la déclaration conjointe au service état-civil dans le ressort duquel nous avons fixé notre résidence commune, c'est-à-dire à la mairie de Sainte-Adresse (Seine-Maritime).

Le P.A.C.S. prend effet entre nous le jour de son enregistrement. L'accomplissement de la formalité de publicité rendra le présent pacte opposable aux tiers.

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés (Prénom, Nom) ..... et .....  
..... certifions sur l'honneur que les renseignements  
portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à ..... le .....

Signature du premier partenaire

Signature du second partenaire

## VILLE DE SAINTE-ADRESSE



Mairie de Sainte-Adresse

Service Etat Civil

1, rue Albert Dubosc

76310 Sainte-Adresse

Tél. : 02 35 54 05 07 - Fax : 02 35 54 63 24

*Horaires d'ouverture*

*du lundi au vendredi de 8h à 16h30*

*sauf le mercredi de 8h à 13h.*

*Fermé le mercredi après-midi et le samedi.*

[www.ville-sainte-adresse.fr](http://www.ville-sainte-adresse.fr)

